États financiers du

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est, exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à domicile et en milieu communautaire du Centre-Est

31 mars 2023

1-2
3
4
5
6-11



BDO Canada LLP 360 Oakville Place Drive, bureau 500 Oakville ON L6H 6K8 Canada



Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est, exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à domicile et en milieu communautaire du Centre-Est

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est, exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à domicile et en milieu communautaire du Centre-Est (le « RLISS du Centre-Est », ou le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023 ainsi que l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLISS au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution de l'actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du RLISS conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre point

Les états financiers du RLISS pour l'exercice terminé le 31 mars 2022 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion sans réserve en date du 22 juin 2022.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du RLISS à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le RLISS ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du RLISS.



Rapport de l'auditeur indépendant

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du RLISS;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du RLISS à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le RLISS à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BDD Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Oakville (Ontario) Le 26 juin 2023

État de la situation financière

Au 31 mars 2023

	Notes	2023 \$	2022 \$
Actifs			
Court terme			
Trésorerie		90 514 444	66 770 188
Montant à recevoir du ministère de la Santé			
(le « Ministère »)		=	7 565 446
Débiteurs			
		1 893 284	1 789 487
Charges payées d'avance		1 816 871	1 071 248
		94 224 599	77 196 369
Immobilisations	3	327 991	498 660
		94 552 590	77 695 029
Passifs			
Court terme			
Créditeurs et charges à payer	11	59 378 389	56 817 399
Montant à verser au Ministère	4	34 567 835	20 100 595
Produits reportés		278 375	278 375
		94 224 599	77 196 369
Apports reportés afférents aux immobilisations	5	327 991	498 660
, p		94 552 590	77 695 029
Engagements et éventualités	6 et 7		
Actif net		-	
		94 552 590	77 695 029

Approuvé par le conseil,

Joe Parker, président du conseil d'administration

Kate Fyfe, présidente du comité des finances,

de l'audit et de l'information

Kist A Syle

État des résultats et de l'évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 mars 2023

	Notes	2023	2022
		<u> </u>	\$_
Produits			
Financement du Ministère		414 845 255	403 523 782
Santé Ontario - Division Action Cancer		=	332 545
Amortissement des apports reportés afférents			
aux immobilisations	5	170 669	278 126
Autres produits		863 197	1 237 596
		415 879 121	405 372 049
Charges Services impartis aux termes de contrats : Services à domicile et en clinique Services de soins de fin de vie Services à l'école Salaires et charges sociales Fournitures médicales Location de matériel médical Fournitures et charges diverses Bâtiments et terrains Amortissement des immobilisations	9	285 800 176 5 050 770 3 945 217 90 795 263 18 761 880 3 420 715 4 288 216 3 646 215 170 669 415 879 121	273 815 791 5 213 473 2 735 945 92 319 896 19 484 622 3 760 045 3 833 242 3 930 909 278 126 405 372 049
Excédent des produits sur les charges Actif net, au début de l'exercice	_	-	- -
Actif net, à la fin de l'exercice	_		

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2023

	Notes	2023	2022
		\$	\$
Activités de fonctionnement Excédent des produits sur les charges Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		-	-
Amortissement des immobilisations Amortissement des apports reportés afférents		170 669	278 126
aux immobilisations		(170 669)	(278 126)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds		-	-
de roulement	8	23 744 256	(707 313)
		23 744 256	(707 313)
Activité d'investissement en immobilisations			
Achat d'immobilisations		-	(74 984)
Activité de financement			
Apports reçus affectés à l'achat d'immobilisations			74 984
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie		23 744 256	(707 313)
Trésorerie, au début de l'exercice		66 770 188	67 477 501
Trésorerie, à la fin de l'exercice		90 514 444	66 770 188

Notes complémentaires

31 mars 2023

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est (le « RLISS du Centre-Est », ou le « RLISS ») a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Après la sanction royale de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local, L.O. 2006, chapitre 4* (ancien projet de loi no 36) le 28 mars 2006, la société a été prorogée en tant que Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est et les lettres patentes délivrées pour constituer la société en vertu de cette loi ont été révoquées.

Le ministre de la Santé et des Soins de longue durée a pris un arrêté de transfert, entré en vigueur le 21 juin 2017, en vertu de l'article 34.2 de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (« LISSL ») et a ordonné le transfert au RLISS du Centre-Est de tous les actifs, passifs, droits et obligations ainsi que de tous les documents connexes du Centre d'accès aux soins communautaires du Centre-Est de même que de la totalité de ses employés et des dossiers, droits et obligations les concernant.

Le 7 mars 2019, les décrets précisant la nomination des membres du conseil d'administration du RLISS du Centre-Est ont été révoqués et les membres du conseil d'administration de Santé Ontario ont été nommés conjointement au conseil d'administration du RLISS du Centre-Est. Le conseil d'administration de Santé Ontario a continué de siéger en cette qualité jusqu'au 1er juillet 2021, date à laquelle les membres nouvellement nommés au sein du conseil d'administration du RLISS du Centre-Est sont entrés en fonction.

Le 17 mars 2021, le ministre de la Santé de l'Ontario a pris un arrêté de transfert en vertu de l'article 40(1) de la *Loi de 2019 pour des soins interconnectés* dans lequel il a ordonné le transfert à Santé Ontario de certains éléments d'actif et de passif de même que de certains droits et de certaines obligations du RLISS du Centre-Est. Les éléments transférés étaient principalement liés à la planification du système de santé ainsi qu'au financement et à l'intégration du système de santé local dans sa région géographique. Certains postes de personnel du RLISS du Centre-Est ont également été transférés à Santé Ontario.

Le 8 juillet 2020, la *Loi de 2020 pour connecter la population aux services de soins à domicile et en milieu communautaire* a reçu la sanction royale. De ce fait, des modifications législatives ont été apportées à la *Loi de 2019 pour des soins interconnectés* régissant les soins à domicile et en milieu communautaire, et le Règlement de l'Ontario 187/22, *Services de soins à domicile et en milieu communautaire*, adopté en vertu de cette loi, est entré en vigueur le 1^{er} mai 2022. De plus, ce même jour, la *Loi de 1994 sur les services de soins à domicile et les services communautaires* ainsi que ses règlements afférents ont été abrogés et ne sont désormais plus en vigueur.

Le RLISS du Centre-Est agit en tant que mandataire de l'État et ne peut exercer ses pouvoirs qu'à ce titre. Les restrictions imposées au RLISS du Centre-Est en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la LISSL. À titre de mandataire de l'État, le RLISS du Centre-Est est exonéré d'impôt.

Chargé d'assurer la prestation de services à domicile et en milieu communautaire au sein de sa région géographique, le RLISS du Centre-Est exerce maintenant ses activités sous le nom commercial de Services de soutien à domicile et en milieu communautaire du Centre-Est.

Notes complémentaires

31 mars 2023

1. Description des activités (suite)

Le mandat du RLISS du Centre-Est comprend les attributions suivantes :

Prestation de services communautaires

Ces services comprennent la prestation de services de santé et de services connexes ainsi que de fournitures et d'équipement médical pour soigner des personnes à domicile et dans la collectivité de même que la prestation de biens et de services pour aider les fournisseurs de soins à prodiguer des soins à ces personnes. De plus, son mandat prévoit la gestion du placement de personnes dans des foyers de soins de longue durée, des programmes de logement qui comprennent des services de soutien, des lits de malades chroniques et des lits de réadaptation d'hôpitaux ainsi que la communication de renseignements au public sur les services de santé et les services sociaux et la recommandation de ces derniers.

Le RLISS du Centre-Est a conclu une entente de responsabilisation avec le ministère de la Santé (le « Ministère »), comme il est stipulé à l'article 18 de la LISSL ainsi qu'un protocole d'entente qui établit le cadre des responsabilités et des activités du RLISS du Centre-Est.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, y compris les chapitres de la série SP 4200 applicables uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public, publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Comptabilisation des produits

Le RLISS applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports du Ministère représentent des apports grevés d'une affectation externe qui doivent être utilisés durant l'exercice au cours duquel ils sont fournis. Les apports du Ministère dont les ressources n'ont pas été utilisées sont comptabilisés dans le montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Financement de la part du ministère de la Santé

Le RLISS est financé par le gouvernement provincial de l'Ontario en vertu d'une entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS (l'« entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS ») qui énonce les dispositions budgétaires établies par le Ministère. Les états financiers reflètent les modalités de financement approuvées par le Ministère pour soutenir les activités du RLISS. En raison de la nature de l'entente de responsabilisation, le RLISS dépend du Ministère sur le plan économique.

Les états financiers du RLISS comprennent les fonds de fonctionnement du RLISS prévus dans l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS conformément aux modifications apportées aux lettres de financement du Ministère.

Notes complémentaires

31 mars 2023

2. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les coûts de réparation et d'entretien sont passés en charges. Les améliorations qui ont une incidence sur la durée de vie estimative d'une immobilisation sont portées à l'actif.

Le tableau suivant présente l'amortissement des immobilisations selon la méthode linéaire en fonction de leur durée de vie utile estimative :

Matériel informatique et logiciels 3 ans Améliorations locatives Sur la durée du contrat de location Mobilier et matériel 3 à 10 ans

Dans le cas des immobilisations acquises ou mises en service en cours d'exercice, l'amortissement n'est calculé que pour la moitié d'un exercice.

Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reçus affectés à l'achat d'immobilisations sont reportés pour être amortis en résultat au même rythme que les immobilisations en cause.

Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti, à l'exception de la trésorerie qui est évaluée à la juste valeur. Les instruments financiers évalués au coût après amortissement sont initialement comptabilisés au coût, puis au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur sur les actifs financiers. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés au coût après amortissement sont ajoutés à la valeur comptable des instruments.

Les réductions de valeur des actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement sont comptabilisées lorsque le montant d'une perte est connu avec suffisamment de précision et qu'il n'y a aucune perspective réaliste de recouvrement. La valeur des actifs financiers est alors réduite à la valeur de recouvrement nette et la réduction de valeur est comptabilisée dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés dans les produits et les charges au cours de l'exercice visé. Les estimations importantes comprennent les taux d'amortissement des immobilisations et de certaines charges courues. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

Notes complémentaires

31 mars 2023

3. Immobilisations

			Valeur comptable	Valeur comptable
		Amortissement	nette	nette
	Coût	cumulé	2023	2022
	\$	\$	\$	\$
Matériel informatique et logiciels Améliorations locatives Mobilier et matériel	4 024 189 5 012 678 6 341 844 15 378 711	3 978 364 4 816 187 6 256 169 15 050 720	45 825 196 491 85 675 327 991	70 823 283 919 143 918 498 660

4. Montant à verser au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère. Le Ministère exige que tout déficit accumulé soit comblé par le RLISS en générant un excédent égal au déficit au cours de l'exercice suivant. Tous les revenus d'intérêts touchés par le RLISS doivent être versés au Ministère.

Le tableau suivant présente les détails du montant à verser au Ministère au 31 mars :

	2023	2022
	\$	\$
Montant à verser au Ministère, au début de l'exercice	20 100 595	18 429 968
Financement à rembourser au Ministère relatif aux		
activités de l'exercice courant	11 554 331	1 262 793
Revenus d'intérêts pour l'exercice courant	2 912 909	407 834
Montant à verser au Ministère, à la fin de l'exercice	34 567 835	20 100 595

5. Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent les montants non amortis des apports reçus affectés à l'achat d'immobilisations. Les apports reportés afférents aux immobilisations sont amortis en résultat au même rythme que les immobilisations en cause. Le tableau suivant présente les variations des soldes des apports reportés afférents aux immobilisations :

	2023 \$	2022 \$
Solde, au début de l'exercice Apports afférents aux immobilisations reçus	498 660	701 802
au cours de l'exercice	-	74 984
Amortissement pour l'exercice	(170 669)	(278 126)
Solde, à la fin de l'exercice	327 991	498 660

Notes complémentaires

31 mars 2023

6. Engagements

Le tableau suivant présente les engagements du RLISS en vertu de divers contrats de locationexploitation jusqu'en 2025 :

	\$_
2024	3 772 395
2025	267 389
	4 039 784

7. Éventualités

Le RLISS a été désigné comme partie défenderesse dans le cadre de diverses réclamations en raison de la nature de ses activités et des griefs déposés par différents syndicats. La direction a comptabilisé un montant qui correspond à la meilleure estimation quant à l'issue de ces réclamations dans les présents états financiers.

Le RLISS est membre de Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (« HIROC »), qui assure collectivement les risques d'assurance responsabilité de ses membres. Les membres paient des primes annuelles qui sont établies selon une évaluation actuarielle. Tous les membres peuvent faire l'objet d'une nouvelle cotisation à l'égard de pertes subies, s'il y a lieu, par le groupe au cours des années pendant lesquelles ils en étaient membres, et ces pertes peuvent être importantes. Aucune nouvelle cotisation n'a été établie au 31 mars 2023.

Si de telles cotisations devaient engendrer des revenus ou des coûts supplémentaires, la différence serait comptabilisée dans l'exercice au cours duquel un règlement a été conclu.

8. Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

	2023 \$	2022 \$
Montants à recevoir du Ministère Débiteurs Charges payées d'avance Créditeurs et charges à payer Montant à verser au Ministère Produits reportés Total de la variation des éléments hors trésorerie	7 565 446 (103 797) (745 623) 2 560 990 14 467 240	(7 565 446) 53 788 (28 097) 5 926 268 1 670 627 (764 453)
du fonds de roulement	23 744 256	(707 313)

Notes complémentaires

31 mars 2023

9. Régime de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime à employeurs multiples, pour le compte d'environ 976 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées dans lequel est précisé le montant des prestations de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2023 s'élève à 6 339 512 \$ (2022 – 6 654 551 \$) et est compris dans les salaires et charges sociales à l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net. La dernière évaluation actuarielle réalisée par le HOOPP au 31 décembre 2022 faisait état d'un actif net disponible pour le régime d'avantages sociaux de 103 674 000 000 \$ et d'obligations au titre du régime de retraite de 92 721 000 000 \$, donnant lieu à un excédent de 10 953 000 000 \$.

10. Risques financiers

En raison de son exposition aux actifs financiers et aux passifs financiers, le RLISS est exposé au risque de crédit et au risque de liquidité comme suit :

- i) Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et subisse une perte financière. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable présentée dans l'état de la situation financière. Le risque de crédit est atténué au moyen de méthodes de recouvrement et grâce à la nature diversifiée des débiteurs.
- ii) Le risque de liquidité correspond au risque que le RLISS ne soit pas en mesure de respecter toutes ses obligations en matière de flux de trésorerie à mesure qu'elles deviennent exigibles. Le RLISS atténue ce risque en surveillant les activités liées à la trésorerie et aux sorties de fonds prévues au moyen d'analyses des flux de trésorerie et de l'établissement de budgets rigoureux.

11. Soldes des apparentés et opérations entre apparentés

Le RLISS du Centre-Est est apparenté à d'autres RLISS sous contrôle commun du même conseil d'administration et du même chef de la direction. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2023, le RLISS du Centre-Est a engagé des coûts s'élevant à 61 898 \$ (2022 – néant \$) à payer au RLISS de Champlain, au RLISS du Centre, au RLISS du Sud-Ouest et au RLISS du Nord-Est dans le cadre d'un recouvrement de coûts partagés. Ces opérations ont été effectuées dans le cours normal des activités et ont été évaluées à la valeur d'échange. Les créditeurs et charges à payer comprennent un montant de 25 164 \$ (2022 – néant \$) à payer à d'autres RLISS.